



B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

STAGES

COORDONNEES

VOLET SOCIAL
LOI ARBITRES

LA DNA VOUS
INFORME

REGLAGE
PENDULES



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN
des

ARBITRES FEDERATIONNAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en Yvelines
Cedex

N°114
JUILLET 2007

SOMMAIRE DU BAF N°114

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
<i>Par Stéphane ESCAFRE</i>	
TITRES ET SANCTIONS	page 4
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS	page 5
- DRA	Page 33
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES	page 6
<i>Par Christian BERNARD</i>	
LA DNA VOUS INFORME	page 7
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 9
<i>Par Thierry PARIS et les correcteurs</i>	
VOLET SOCIAL DE LA LOI SUR LES ARBITRES	page 20
<i>Par Dominique DERVIEUX</i>	
CHAMPIONNAT SCOLAIRE	page 24
<i>Par Chantal Baudson</i>	
LES JEUNES ET L'ARBITRAGE	page 26
<i>Par Olivier Minaud</i>	
COMMENT REGLER LES PENDULES ELECTRONIQUES	page 27
<i>Par Dominique Dervieux</i>	
UN ARBITRE AU LUXEMBOURG	page 30
<i>Par Eric Delmotte</i>	
RUBRIQUE A BRAC	page 37

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : ddtm.dervieux@laposte.net

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A,
FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines
Mail : ffe.formation@online.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

Comme les religieux ou les boulangers, les arbitres travaillent le dimanche et pendant les vacances.

Premiers arrivés, derniers partis (je parle des arbitres qui font leur boulot consciencieusement), ils occupent leur temps de loisir à servir les autres.

Dans ce bulletin, vous trouverez de beaux exemples d'arbitres dévoués : Chantal et Eric.

Chantal Baudson est une maman qui, comme des milliers de bénévoles, accompagne les jeunes lors des compétitions sportives. Elle est bien connue des jeunes joueurs de la Côte d'Azur, et elle participe régulièrement aux arbitrages des Championnats de France Jeunes et Adultes. Chantal a été désignée meilleure arbitre de la FFE, dans la catégorie espoir, la saison passée. Elle a parfaitement dirigé l'équipe d'arbitre de la nouvelle formule des Championnats de France Scolaires (600 joueurs en cadence rapide). La preuve que Chantal est exemplaire, elle va rougir en lisant ces lignes.

Eric Delmotte est un type épatant. Un travailleur infatigable. Faut-il placer des tables supplémentaires ? "C'est fait chef, j'ai aussi redessiné le plan de la salle". Faut-il installer un ordinateur ? "C'est fait chef, j'en ai profité pour configurer la nouvelle imprimante et mettre à jour les bases de données". Faut-il calmer un joueur ? Saisir des parties ? Diriger un groupe de match par équipe ? Organiser un stage ? "C'est fait chef..." et avec le sourire s'il vous plaît !

J'ai cité ces deux exemples parce que : à force de faire des rappels à l'ordre, remettre les teigneux à leur place, on oublie de remercier les centaines d'arbitres qui font de l'excellent travail, avec efficacité et sans se faire remarquer. A travers ces deux personnes, je tiens à remercier les centaines d'arbitres hommes et femmes qui font bien leur travail, tout simplement.

Un dernier conseil : profitez des vacances pour vous asseoir devant l'échiquier. C'est utile pour la pratique de l'arbitrage de se mettre à la place du joueur de temps en temps. Nous avons la chance d'arbitrer un sport que l'on peut pratiquer toute sa vie. Pourquoi s'en priver ?

Bonnes vacances, bonnes parties, bons arbitrages !



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

e-mail : LFTSDNA@aol.com

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN	POSITION	REFERENCE
A08291	PAUL	Jean	PARTIEL	01/09/2004	31/08/2007	DirCapArb	
A08799	POZUELO	José	PARTIEL	01/09/2004	31/08/2007	DirCapArb	
J10882	BALLESTER	Alexandre	SUSPENDU	09/06/2007	09/09/2007	SUSPENDU	DNA/TI/07/121
F03053	VAN RIENEN	Willy	SUSPENDU	09/06/2007	09/09/2007	SUSPENDU	DNA/TI/07/122
L09441	LEYGUE	Dominique	PARTIEL	14/03/2007	13/03/2008	ARBITRAGE	CADE 06-17
N21597	BEN KHELIFA	Noomene	SUSPENDU	06/11/2004	05/11/2009	SUSPENDU	
J00465	ARDILLA	Marc	SUSPENDU	07/05/2000	06/05/2010	SUSPENDU	
sans code	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2900	CND	

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
e-mail : LFTSDNA@aol.com

Luc FANCELLI



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafre@gmail.com	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
-------------------------	--	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.34.66.36.41 / 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

PAPET Bernard	03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr	51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@wanadoo.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	stephen.boyd@echecs.asso.fr	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
---------------------	--	--



STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :
<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

Paris (75) - Arbitre Fédéral 4
8 septembre 2007 - 9 septembre 2007
Organisateur: DRA IDF Lieu: 55 bis rue Emeriau - 75015 Paris Formateur: Dominique Dervieux Renseignements/Inscriptions : Jean Boggio - jean.boggio@free.fr
Orsay (91) - Arbitre Fédéral 3
22 septembre 2007 - 29 septembre 2007
Organisateur: DRA IDF Lieu: Club d'Orsay - 12 passge du Chemin de Fer - 91400 ORSAY Formateur: Nadir Bounzou Renseignements/Inscriptions : Jean Boggio - jean.boggio@free.fr
Montpellier (34) - Arbitre Fédéral 3
6 octobre 2007 - 7 octobre 2007
Organisateur: Montpellier Echecs et la Ligue de Languedoc Lieu: Montpellier Echecs - Tour de la Babotte - 34000 Montpellier Formateur: Erick Mouret Renseignements/Inscriptions : Sylviane Millet - 805 chemin des Mendrous - 34170 CASTELNAU LE LEZ - 06-74-59-96-47 - sylvianemilliet@aol.com
Belfort - Arbitre Fédéral 4
10 novembre 2007 - 11 novembre 2007
Organisateur: CDJE Territoire de Belfort Lieu: Club de Belfort (les Glacis) Formateur: Erick Mouret Renseignements/Inscriptions : A. Monsieux - 7 rie de ma Brisée - 70400 Frahier et Chatebier - 03 84 27 39 78 - cdjebelfort@yahoo.fr

Remarque importante : Il est important de connaître le nombre des stagiaires et de leur faire régler les droits d'inscription avant le début du stage.

En effet, pour les stages SJ, S4 ou S3 avec moins de 6 participants, le stage est entièrement à la charge entière de l'organisateur :

- l'indemnité du formateur (78 € par jour)
- les frais de déplacement du formateur
- l'hébergement du formateur en pension complète.

L'organisateur n'a habituellement à sa charge que le dernier point si le nombre de stagiaires est suffisant.



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Suivi des Demandes d'homologation et des rapports techniques

Les demandes d'homologation et rapports de tournoi (avec chèque des droits d'homologation) sont à envoyer à :

Stephen Boyd

11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier

Questions sur Arbitrage – Elo FIDE à :

04 67 02 00 29 - stephen.boyd@echecs.asso.fr



Prochains tests

Rappel : la prochaine session d'examens est programmée le **samedi 24 novembre 2007**.



Envois à Stephen Boyd

- Pensez à compresser les dossiers (et le fichier PAPI si vous avez la version 3 ou supérieure).
- Envoyez seulement le fichier PAPI (fichier avec l'extension .papi) et les fichiers en format word de votre rapport technique.

De plus en plus de filtres de mail supprime le fichier PAPI en pensant à un virus.

Il faut donc envoyer le fichier dans un dossier .zip.

Les fichiers html sont complètement inutiles pour Stephen Boyd car il peut tout extraire avec le fichier PAPI. De plus il refait après vérification les exports FIDE et FFE systématiquement.

Mr Jean-Christophe BASAILLE : Superviseur National



Mr JC BASAILLE, Arbitre International, est nommé **Superviseur** des Dom-Tom. Rappelons que les Superviseur Nationaux sont les interlocuteurs privilégiés des arbitres, pour un secteur géographique. Ils ont vocation à être conseillers au niveau national et sont seuls habilités à donner des Attestations pour devenir Arbitre Fédéral 2. Leur compétence n'est pas limitée au secteur géographique auquel ils sont attachés mais étendue à l'ensemble du secteur de la Fédération Française.

Equipe d'arbitres du Championnat de France

Monsieur Jean Boggio, Superviseur des Championnats de France, a dévoilé la liste de son équipe pour Aix les Bains :

AMERI Vincent AF2
BAUDSON Chantal AF2
BELLET Georges AF3
BLEUZEN Christian AF3
DERVIEUX Dominique AFIDE
HERNANDEZ Gérard AFIDE
KULCZAK Anémone AF3
PERNOUD Claire AI
RUBINI Xavier AF3
TAVENARD Ludovic AF3

Les attributions spécifiques seront données ultérieurement. Messieurs Boggio et Boyd complèteront cette équipe. Deux suppléants ont été nommés : Gérard Lopez et Romain Bonnet de Jacquemet.



Entretien des fichiers PAPI

Afin d'éviter de travail supplémentaire pour la comptabilisation Elo, les arbitres doivent suivre les consignes suivantes pour leurs fichiers.

- 1) Les champs de début et de fin de tournoi, ainsi que le nom de l'arbitre doivent être obligatoirement remplis.
- 2) Le numéro de l'homologation doit figurer soit à côté du nom de l'arbitre, soit du nom du tournoi.
- 3) Le tournoi doit être géré avec un fichier PAPI à jour.
- 4) Le champ numéro de licence doit être rempli pour tous les joueurs français. Seule exception : ceux qui ont pris la licence sur place et dont le n° n'est pas encore connu (si l'organisateur prend la licence en ligne, le n° sera affecté de suite et pourra être mis dans PAPI).
- 5) Pour les tournois FIDE tous les joueurs doivent avoir le code FIDE s'il existe. Les tournois envoyés sans codes ne seront pas pris en compte. C'est une situation malheureusement assez courante pour les tournois intérieurs des clubs. Il faut donc gérer ces tournois aussi avec une base PAPI à jour.



Contrôle des feuilles de parties

Quand les feuilles de parties sont à joindre au PV du match, l'arbitre doit contrôler que toutes les feuilles sont complètes (tous les coups, résultats et signatures) car cette vérification (avant envoi par l'organisateur) est de sa responsabilité.

En cas de manquement à cette obligation de sa mission, l'arbitre peut être averti et éventuellement sanctionné (Le Directeur de groupe fait suivre à la DNA).

Si c'est le joueur fautif qui refuse de compléter sa feuille (ou de noter ses coups en cadence Fischer) c'est à l'arbitre de faire appliquer le règlement, y compris contre un des joueurs de son propre club.



Note importante particulièrement à l'attention des arbitres des opens d'été

Dans le rapport du tournoi il ne faut pas attacher les **licences prises** sur place.

En effet le rapport part chez Stephen BOYD et la saisie de ces licences peut prendre un retard important particulièrement pendant ses congés d'été.

Merci donc de faire parvenir le **bordereau** de prise de licences avec le chèque au :

Service Licences FFE

BP 10054

78185 St Quentin en Yvelines Cedex

N'oubliez pas d'indiquer clairement les clubs dans lesquels les joueurs doivent être licenciés.

Dernière Nouvelle – Dernière Nouvelle –

UV3/UV5 informatisés

A Aix Les Bains pendant les Championnats de France.

Le samedi 18 et dimanche 19 août de 10h-12h.

Les candidats doivent amener un ordinateur portable et le livre d'arbitre.

Inscriptions auprès de : [Stephen Boyd](#)

Division des Examens

Session de juin 2007 UV 1 Durée : 2 heures


Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

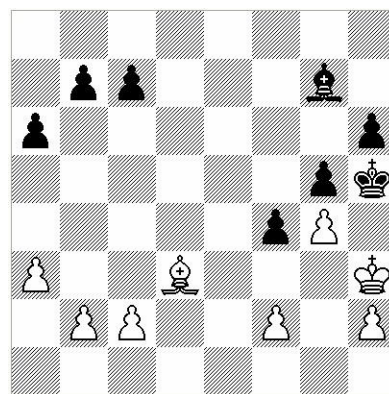
I – MATCH DE NIV, CADENCE FISCHER

- 1.1. Un joueur s'est fait mater mais il a continué à jouer. L'adversaire ne l'a pas vu et il continue la partie. Un spectateur vient vous chercher. Que faites-vous ?
- 1.2 Un joueur a arrêté de noter car il a moins de cinq minutes. Que faites-vous ?
- 1.3 Un joueur a le bras dans le plâtre, il ne peut pas noter, que faites-vous ?
- 1.4 Au bout d'une heure de jeu, un joueur vient vous voir : le Roi et la Dame étaient inversés depuis le départ. Que faites-vous ?
- 1.5 Un joueur arrive au bout d'une heure et demie. Son adversaire veut jouer. Que faites-vous ?

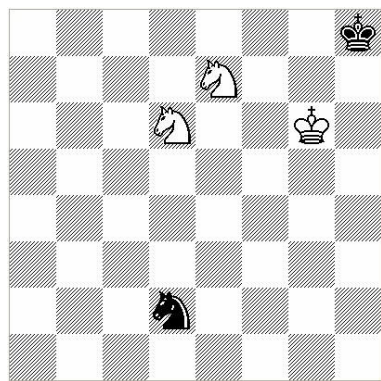
II – TOURNOI JEUNES

Cadence Fischer de 10 min. + 10 s/coups.

- 2.1 Est-ce du rapide ou du blitz ?
- 2.2 Dans la position suivante,  les Noirs vous appellent. Les Blancs viennent de jouer g2-g4 et annoncent "Échec et mat". Les Noirs ne sont pas d'accord. Que faites-vous ?
- 2.3 Les joueurs doivent-ils noter les coups joués ?
- 2.4 Un joueur vous appelle parce que son adversaire a laissé son Roi en échec. Que faites-vous si c'est la première fois ?
- 2.5 Un joueur prend le Roi que son adversaire a laissé en prise. Personne ne vous dit rien. Réagissez-vous ?
- 2.6 Deux jeunes jouent Roi dépouillé contre Roi dépouillé. Réagissez-vous ?



III – TOURNOI EN 61MN KO



- 3.1 Dans la position ci-contre, les Noirs, réclament la nulle, car "son adversaire ne peut pas gagner normalement". A quel article fait-il référence ? Il lui reste une minute. Que faites-vous ?
- 3.2 Dans la même position, que faites-vous si ce sont les Blancs qui réclament la nulle ?
- 3.3 Dans la même position (c'est une autre partie), le drapeau des Blancs tombe. Les deux joueurs se serrent la main et conviennent alors de faire match nul. Personne ne vous demande rien. Intervenez-vous ?
- 3.4 Les deux joueurs en tête du tournoi regardent les appariements. Le plus fort dit à l'autre : "On fait nulle rapidement et on se partage les deux premiers prix". Le plus faible est d'accord. Réagissez-vous ?

IV – BLITZ OU RAPIDE

- 4.1. Quelles différences y a-t-il entre un Blitz et une Partie Rapide ?

Division des Examens

Session de juin 2007

UV 1bis

Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

I – CONNAISSANCE DE LA FFE

- 1.1. Quand a été fondée la Fédération Française des Échecs ?
- 1.2. Qui est le président de la Fédération Française des Échecs ?
- 1.3. Quel est le nombre minimum de joueurs licenciés A que doit compter un club pour être affilié à la F.F.E ?
- 1.4. Quelle est la catégorie d'âge d'un joueur né le 2 février 1993 ?
- 1.5. Combien d'équipes un club est-il en droit d'engager en Coupe 2000 ?

II – COUPE

Le club organise une Coupe. 25 participants sont inscrits. Le champion du club est qualifié d'office pour le second tour. Établir le plan de cette Coupe, jusqu'à la finale.

III – COUPE JEAN-CLAUDE LOUBATIERE

Dans le cadre de la Coupe Jean-Claude Loubatière, 5 équipes participent à la phase départementale. Quel système d'appariement sera utilisé ? Donnez l'appariement de la première ronde.

IV – ARBITRAGE D'UN MATCH DE COUPE DE FRANCE

- 4.1. Un joueur n'est pas en mesure de vous présenter sa licence ? Que faites-vous ?
- 4.2. Quelle cadence Fischer pouvez-vous utiliser ?
- 4.3. L'un des capitaines vous demande s'il peut aller dans l'aire réservée aux joueurs ? Lui donnez-vous cette autorisation ?
- 4.4. Quand et à qui le procès-verbal du match doit-il être envoyé ?
- 4.5. Fin du match de Coupe de France que vous arbitrez (cadence 40 coups/2heures puis 1heure au KO) : Ce match très disputé a commencé il y a presque 6 heures. Il n'y a plus qu'une partie en cours. Le joueur qui a les blancs ne dispose plus que d'une poignée de secondes en fin de phase KO. Ce joueur est au trait, il arrête les pendules et vous demande de décréter la nullité. Il montre que son plan pour forcer la nullité est infaillible, « c'est une nulle théorique », affirme-t-il. Après que vous l'ayez écouté, l'adversaire prend la parole pour reconnaître qu'il ne peut pas forcer le gain sur l'échiquier, mais ajoute qu'il va « gagner au temps ». Vous décrêtez le partage du point. Le conducteur des noirs n'est pas d'accord avec votre décision, il appelle son capitaine à la rescousse tout en vous demandant d'expliquer la procédure pour interjeter appel. Formulez votre réponse.

V - DIVERS

- 5.1 Qu'est ce qu'un muté ?
- 5.2 Que signifie « j'adoube »? Zeitnot ? Blitz ?
- 5.3 Quel est le montant de l'indemnité journalière pour l'arbitrage d'un match officiel organisé par la Ligue ?
- 5.4 Qu'arrive-t-il à un joueur ayant reçu 2 avertissements écrits dans l'année ?
- 5.5 Quel est le Elo estimatif accordé automatiquement à un cadet ?
- 5.6 Quel type de tournoi est dispensé de mettre en place une commission d'appel ?
- 5.7 Qu'est ce qu'un forfait administratif ?
- 5.8 Qu'est ce que le B.A.F ?
- 5.9 Un arbitre est-il autorisé à refuser une visite de supervision ?
- 5.10 A l'occasion d'un petit tournoi local, un arbitre fédéral 4 souhaite obtenir une dérogation pour faire fonction d'AF3, afin de réaliser les appariements au système suisse à l'aide du logiciel PAPI, auquel il s'est initié en autodidacte. Comment s'y prendre pour tenter d'obtenir cette dérogation ?

I connaissance de la F.F.E

- 1.1 la F.F.E a été fondée le 19 mars 1921 (Livre de la Fédération, statuts 1.1.2)
- 1.2 le président de la F.F.E est Jean-Claude MOINGT
- 1.3 Un club d'échecs doit compter au moins 5 licenciés A pour être affilié à la F.F.E (R.I.F.F.E 1.1)
- 1.4 Pour la saison 2006/2007, un jeune né le 2 février 1993 est benjamin. Article 19 du R.I.F.F.E
- 1.5 Le nombre d'équipes n'est pas limité. Article 1.1 du règlement de la Coupe 2000.

II La coupe

Il faut déterminer le nombre de tours ainsi que le nombre de joueurs qui parmi les 25 inscrits disputeront le 1^{er} tour. La puissance de 2 immédiatement supérieure à 25 est 32, soit 2 à la puissance 5. Gageons que cette coupe comptera donc probablement 5 tours !

$32 - 25 = 7$. Il s'agit ici du nombre de personnes qui ne joueront pas le 1^{er} tour. Notamment le champion (qualifié d'office) ainsi que 6 exempts tirés au sort.

1^{er} tour : $25 - 7 = 18$ joueurs (qui vont générer 9 vainqueurs, qualifiés pour le tour suivant).

2^{ème} tour (1/8^{ème}) : on y trouve les 9 vainqueurs ainsi que les 7 personnes dispensées, soit 16 joueurs. Ce tour est un 1/8^{ème} de finale puisqu'il va générer 8 vainqueurs.

¼ : 8 joueurs qui génèrent 4 vainqueurs

½ : 4 joueurs qui génèrent 2 vainqueurs.

Finale.

Plutôt que d'avoir recours à une méthode arithmétique de ce type, de nombreux candidats ont préféré faire un petit croquis de façon empirique. Excellente méthode elle aussi, puisque le nombre très réduit de compétiteurs engagés permet cela!

III Coupe Jean-Claude Loubatière.

Il y a 5 équipes, on utilisera donc le système Molter (Livre de la Fédération page 235). La lettre affectée à chaque équipe est tirée au sort après la remise des compositions d'équipes.

Appariements de la R1 :

A1 D1 , B1 C1 , E1 D2 , C2 A2 , E2 B2 , A3 E3 , D3 C3 , B3 A 4 , C4 E4 , D4 B4.

IV Arbitrage d'un match de coupe de France

4.1 l'arbitre doit demander au capitaine de rédiger une attestation sur l'honneur (LF page 201, article 1.2). Pièce à joindre au PV.

4.2 la cadence Fischer à appliquer est : 1h40 + 30 secondes par coup puis 40 minutes, même incrément. LF page 222, article 3.3 et LF page 203 article 8.

4.3 l'arbitre doit naturellement autoriser le capitaine à fréquenter l'aire réservée aux joueurs. LF page 223 article 3.5.

4.4 le PV doit être envoyé au directeur de la Coupe de France au plus tard le lendemain du jour du match. LF page 224 article 3.11b. Il faut y joindre les feuilles de parties (dûment signées par les joueurs) ainsi que (le cas échéant) les attestations, les réclamations.

4.5 Il suffit d'expliquer cordialement mais fermement au capitaine qu'aucun appel ne peut être accepté puisqu'il s'agit de l'application de l'article 10.2 des règles du jeu. La décision est définitive. Accepter un appel dans le cadre de l'article 10.2 est une faute d'arbitrage.

V Divers

5.1 la définition du muté se trouve dans le Livre de la Fédération page 201 article 2.2 page 201.

5.2 « j'adoube » doit être prononcé par le joueur au trait qui a l'intention d'ajuster une ou plusieurs pièces sur l'échiquier. Règles du jeu ; Livret de l'arbitre page 6 ; article 4). Zeitnot est un mot qui dans le jargon du joueur d'échecs signifie « crise de temps ». Il doit faire vite pour jouer le nombre de coups requis dans le temps imparti. Le blitz est une forme de jeu où chaque joueur dispose pour jouer tous ses coups de moins de 15 minutes, ou bien le temps alloué + 60 fois l'incrément (appendice C des règles du jeu).

5.3 Arbitrage d'un match officiel de la ligue : 42 euros (livret de l'arbitre, chapitre 7 page 2, article 5). L'arbitre peut naturellement, s'il le souhaite, faire un don du même montant au profit de la ligue.

5.4 Suspension de 8 mois. RIDNA, article 34.2.

5.5 Elo estimatif d'un cadet : 1299 (LF page 201)

5.6 la réponse se trouvait dans le Livre de la Fédération, page 433, les compétitions homologués article 5 : « *la mise en place d'une commission d'appels est obligatoire dans le cadre de grands tournois internationaux et des grands événements fédéraux. Sa composition doit être affichée dans l'aire de jeu. Pour les autres tournois, la mise en place de ces commissions est facultative. Les éventuels appels des joueurs seront examinés par la Commission d'Appels Sportifs...* »

5.7 Un forfait administratif est un forfait découlant d'une sanction. LF page 201 article 3.2.

5.8 : BAF = Bulletin des Arbitres Fédéraux.

5.9 les arbitres ne peuvent pas refuser d'être supervisés. RIDNA article 4.1.

5.10 Seul le Directeur Régional d'Arbitrage peut accorder cette dérogation ; RIDNA article 29.

Division des Examens

Session de juin 2007

UV 1J

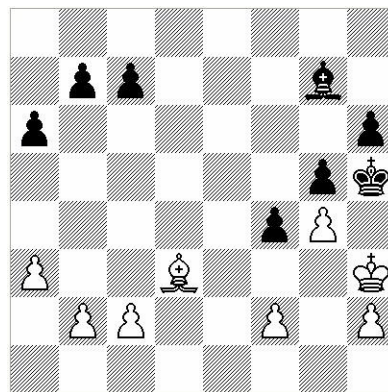
Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

I – TOURNOI JEUNES

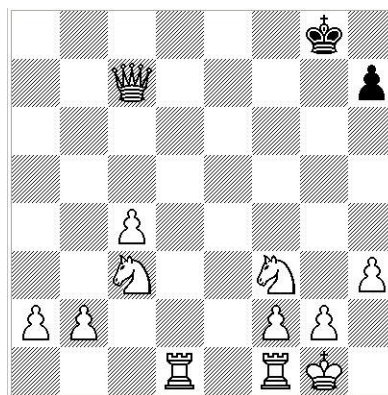
Cadence Fischer de 10 min. + 10 s/coups.

- 1.1 Est-ce du rapide ou du blitz ?
- 1.2 Dans la position suivante, les Noirs vous appellent. Les Blancs viennent de jouer g2-g4 et annoncent "Échec et mat". Les Noirs ne sont pas d'accord. Que faites-vous ?
- 1.3 Les joueurs doivent-ils noter les coups joués ?
- 1.4 Un joueur vous appelle parce que son adversaire a laissé son Roi en échec. Que faites-vous ?
- 1.5 Un joueur prend le Roi que son adversaire a laissé en prise. Personne ne vous dit rien. Réagissez-vous ?
- 1.6 Deux jeunes jouent Roi dépouillé contre Roi dépouillé. Réagissez-vous ?



III – PARTIE DE 50MN + 10 SEC / COUP

- 2.1 Un joueur s'est fait mater mais il a continué à jouer. L'adversaire ne l'a pas vu et il continue la partie. Un spectateur vient vous chercher. Que faites-vous ?
- 2.2 Un joueur a arrêté de noter car il a moins de cinq minutes. Que faites-vous ?
- 2.3 Dans cette position, le drapeau des Blancs tombe. Les deux joueurs se serrent la main et conviennent alors de faire match nul. Personne ne vous demande rien. Intervenez-vous ? Si non, pourquoi ? Si oui, que faites-vous ?
- 2.4 Une maman vient vous voir car son fils de 6 ans ne sait pas noter les coups. Que faites-vous ?
- 2.5 Pour quel classement Elo comptent ces parties ? Rapide, FFE, Fide ?



IV – QUESTIONS TECHNIQUES

- 3.1 Classez ces catégories d'âges, du plus jeune au plus âgé :
poussin – cadet – minime – benjamin – pupille.
- 3.2 Combien de parties compatibles faut-il pour avoir un premier Elo FFE ?
- 3.3 Combien d'équipes jouent en Nationale I du « Championnat de France interclubs Jeunes ? »
- 3.4 A partir de quel âge peut-on devenir Arbitre Fédéral 4 ?
- 3.5 Citez un départage utilisé en tournoi "Toute Ronde".

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Division des Examens

Session de juin 2007 UV 2 Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE – LIVRE DE LA FEDERATION

ATTENTION : CE SUJET S'APPUIE SUR 4 DOCUMENTS ANNEXES :
Règlement Intérieur, Grille Américaine,
Indemnités de l'arbitre, Liste des prix du tournoi

I – EXERCICE 1

En consultant l'ensemble des documents fournis en annexe, vous constatez que plusieurs coquilles (ou incohérences flagrantes) se sont insérées dans le règlement intérieur (Annexe 1). Pourriez-vous en lister 8? (Les explications devront être détaillées).

II – EXERCICE 2

Quels sont les départages utilisés? Sont-ils adaptés au tournoi? Calculer a et b puis x et y.

III – EXERCICE 3

3.1 L'arbitre principal présente la fiche d'indemnisation ci-jointe (voir annexe 2). Qu'en pensez-vous?

3.2 L'organisateur vous annonce que les droits d'inscription sont de 40 € pour les adultes et de 22 € pour les jeunes. Calculez les droits d'homologation de ce tournoi.

3.3 Établir la liste des prix à distribuer.

IV – EXERCICE 4

Le joueur Stéphane POULIQUEN était licencié l'an dernier et a disputé un tournoi homologué à la cadence de 61 min KO par joueur. Il vous présente la grille américaine de son précédent tournoi (dans lequel vous puisez les informations ci-après)

87eme KO du club 608 les 15 et 16 avril 2006		
Nom Adv.	Elo	Résultat
DJUKIC Victor	1994	0
PALUMBO Nicolas	1660	1
LE PEN Michel	1790	0
SLAVKOVIC Vitomir	1973	0
BIDERMAN Bertrand	1580	1
LESIEUR Nicholas*	1600	0
SAKSIK Maurice	1640	1

4.1 Il vous demande pourquoi il n'est pas encore classé. Que répondez-vous?

4.2 Quel devrait être son prochain classement FFE ?

EXERCICE 5 AU VERSO

TOURNEZ LA PAGE S.V.P →

V – EXERCICE 5

Vous êtes sollicité pour l'organisation de la finale des Écoles de l'Académie de votre lieu de résidence.

7 équipes vont se présenter. Vous disposerez d'une salle pendant 3 heures au total. Comment allez-vous organiser le tournoi (Nombre de rondes, cadence, type d'appariement, nombre d'échiquiers à prévoir)? Quel sera l'appariement de la ronde 5?

Le responsable d'un des établissements -celui où est inscrit votre enfant-, vous présente la liste suivante 3 jours avant le tournoi. Est-elle conforme? Quelle(s) « amélioration(s) » suggérer?

Equipe Ecole "La Dame de Sévigné"

Nr	Nom	Rapide	Cat.	Fede	Ligue	Club
1	BELLI Florian	1710 N	Min	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
2	LANGLAIS Alexandre	1199 E	Ben	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
3	ZIZA Yves	1199 E	Min	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
4	RIVET Cyril	1180 E	Min	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
5	EL YAGOUBI Nordine	1150 E	Ben	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
6	CARADONNA Valentin	1099 E	Pup	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
7	CHOUPIN Quentin	1099 E	Pup	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"
8	BOUABANE Mohamed	1099 E	Pup	FRA	IDF	"La Dame de Sévigné"

ANNEXE 4

Open d'Echecs de la Ville d'Avray Liste des Prix

Classement Général

Prix non partagés

1er Prix : 300 €

2ème Prix : 100 €

3ème Prix : 50 €

Prix Féminin

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : Un jeu d'Échecs de voyage

Prix de la catégorie 1800 - 1999

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : 50 €

Prix de la catégorie 1500 - 1799

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : 50 €

Prix de la catégorie 800 - 1499

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : 50 €

Prix Vétéran

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : Un jeu d'Échecs de voyage

Prix Pupille

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : Un jeu d'Échecs de voyage

Prix Poussin

Prix non partagés - Non cumulables

1er Prix : Un jeu d'Échecs de voyage

ANNEXE 2

Ville d'Avray, le 3 juin 2007

Ville d'Avray Maison pour Tous

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le détail du calcul de l'indemnité d'arbitrage du tournoi d'Échecs de Ville d'Avray des 2 et 3 juin 2007.

1° Indemnités d'arbitrage : $X \times P$ avec $X = A+B+C+D$

A= nombre de rondes=7.

B= nombre de joueurs /20 =48/20 arrondi à 3.

C= nombre de titrés/10 arrondi à 1.

D= total des prix/1500= arrondi à 1.

Soit une indemnité I de $(7+3+1+1) \times 15 = 180$ €

2° Frais de déplacement : $10 \text{ km} \times 2 \text{ (aller/retour)} \times 2 \times 0,27 = 59,40$ €.

3° Matériel informatique (Tonner : 102€, ramette papier A4 : 5€, rouleau adhésif : 1€) soit 108€.

Total : $180+59,4+108=347,40$

Amicalement,

L'arbitre

ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Ce championnat est organisé par *Le Club de Ville d'Avray, Maison pour tous* les 2 et 3 juin 2007.

Il est ouvert à tout joueur régulièrement licencié à la FFE ou à une fédération reconnue par la Fide, dont le Elo est inférieur à 2400.

Article 1 : DEROULEMENT DU TOURNOI.

A) 7 rondes, cadence : Fischer 1h30 + 30 sec/coup par joueur.

B) Lieu des rencontres : Château de Ville d'Avray

6 rue de marnes 92410 Ville d'Avray

C) Règles du Jeu :

Les règles appliquées sont celles de la F.I.D.E.

En particulier :

La chute du drapeau n'est pas annoncée par l'arbitre comme prévu dans le règlement.

De plus, les coups illégaux seront pénalisés de 2 minutes en plus à la pendule de l'adversaire.

D) Téléphones Portables :

Ils doivent être maintenus en position éteinte. A la première sonnerie, le joueur se verra pénalisé par 5 minutes en moins à la pendule, comme le prévoit le règlement de la Fédération Internationale des Échecs.

E) Dates et horaires des rondes .:

SAMEDI 21 AVRIL 2007

- Ronde 1 : 9h00 – 12h00
- Ronde 2 : 12h00 – 15h00
- Ronde 3 : 15h00 – 18h00
- Ronde 4 : 18h00 – 21h00

DIMANCHE 22 AVRIL 2007

- Ronde 5 : 9h00 – 12h00
- Ronde 6 : 12h00 – 15h00
- Ronde 7 : 15h00 – 18h00

Remise des prix : Dimanche 22 avrils 2007 vers 18h30.

Article 2 : APPARIEMENTS ET CLASSEMENTS.

A) Mode :

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme fédéral PAPI).

B) Système :

Suisse classique - règles C.04 F.I.D.E. - Handbook 95.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1499 pour les seniors;

1399 pour les juniors;

1299 pour les cadets;

1199 pour les minimes et les benjamins;

1099 pour les pupilles, les poussins et les petits poussins.

C) Classement :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 3 : FORFAITS.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la commission nationale de discipline.

Article 4 : DOPAGE.

Tous les joueurs participant à cet open, acceptent de se soumettre à tout contrôle effectué par tout médecin désigné par l'arbitre.

Article 5 : PRIX.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas partagés ; ils sont attribués en cas d'égalité de points de partie au joueur ayant le meilleur départage. (attribués à la place).

La liste détaillée des prix sera affichée avant la ronde 5.

Article 6 : DISCIPLINE – HYGIENE – SECURITE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Château et les participants s'engagent à ne pas gêner les joueurs (déplacements, conversations à voix haute, sonnerie de téléphone, ...).

Article 7 : ARBITRAGE.

Arbitre Principal : *Xavier BELLAICHE, Arbitre Fédéral Jeune.*

Article 8 : CONCLUSION.

Tous les Participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'ARBITRE PRINCIPAL :

Xavier BELLAICHE, Arbitre Fédéral Jeune

LES CO-ORGANISATEURS :

Bernard ZEITOUN

Gilbert AM

Open d'Echecs de la Ville d'Avray Grille américaine après la ronde 7

Pl	Nom	Elo	Cat.	Fede	Ligue	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Rd06	Rd07	Pts	Tr.	Perf.
1	DEBRAY Christopher	2302	Sen	FRA	IDF	+28B	+13N	+8B	+4N	+3B	=2N	+6B	6,5	31	2609
2	GUILLEUX Fabien	2203	Cad	FRA	IDF	+24N	+18B	+7N	+6B	+11N	=1B	=3N	6	30	2426
3	VAN DONGEN Patrick	2353	Sen	FRA	IDF	+29N	+15B	+14N	+5B	-1N	+7B	=2B	5,5	31	2305
4	m OKHOTNIK Vladimir	2484	Vet	FRA	LOR	+30N	+9B	+11N	-1B	=5N	+23B	+12N	5,5	29	2389
5	BONNIN Bruno	1976	Sen	FRA	IDF	+31N	+33B	+19N	-3N	=4B	+14B	+11N	5,5	26	2242
6	m VAREILLE Francois	2399	Sen	FRA	IDF	+48B	+10N	+12B	-2N	+8B	+13N	-1N	5	30	2278
7	MOLET Asher	1926	Vet	FRA	IDF	+23B	+22N	-2B	+17N	+12B	-3N	+13B	5	27	2045
8	TAPERO Eric	2030	Sen	FRA	IDF	+21N	+20B	-1N	+38B	-6N	+29B	+18N	5	27	2042
9	CHEHALOU Boualem	1920	Vet	FRA	IDF	+46B	-4N	+25B	-23N	+28B	+17N	+16B	5	24	1873
10	FALGAYRETTES Philippe	1924	Sen	FRA	IDF	+40N	-6B	+29N	=20B	=15N	=21B	+23N	4,5	24	1820
11	DERIEUX Christian	2190	Sen	FRA	IDF	+17B	+26N	-4B	+16N	-2B	+22N	-5B	4	29	2054
12	FOUCHEROT Abraham	2130	Sen	FRA		+27N	+38B	-6N	+15B	-7N	+20B	-4B	4	27	2043
13	PERRUSSET Barbara	1859	Cad	FRA	IDF	+45N	-1B	+24N	+30B	+14N	-6B	-7N	4	27	1898
14	RANDRUUT Pierre	2060	Sen	FRA	IDF	+43B	+16N	-3B	+22N	-13B	-5N	+30B	4	26	1918
15	FRANCOIS Jean	1802	Sen	FRA	IDF	+39B	-3N	+28B	-12N	=10B	+25N	=21B	4	25	1803
16	GUILCHARD Benjamin	1750	Sen	FRA	IDF	+41N	-14B	+21N	-11B	+24N	+19B	-9N	4	25	1810
17	KERVAL ROIGNANT Claude	1443	Sen	FRA	IDF	-11N	+41B	+18N	-7B	>38N	-9B	+33N	4	25	1618
18	DOUCIN Paul	1758	Vet	FRA	IDF	+35B	-2N	-17B	+46N	+32B	+31N	-8B	4	24	1653
19	DUBOIS Andre	1980	Vet	FRA	HNO	+32B	=25N	-5B	=26N	+30B	-16N	+31B	4	23	1782
20	CHABANES Patrick	1650	Sen	FRA	IDF	+47B	-8N	+31B	=10N	=23B	-12N	+28B	4	23	1677
21	LAM Kalvin	1350	Pou	FRA	IDF	-8B	+47N	-16B	+42N	+27B	=10N	=15N	4	23	1567
22	CAMELIN Gilles	1580	Sen	FRA	IDF	+36N	-7B	+45N	-14B	+34N	-11B	+32N	4	22	1621
23	ASSEDO Johaquim	1299	Cad	FRA	IDF	-7N	+40B	+33N	+9B	=20N	-4N	-10B	3,5	27	1679
24	ZEITOUN Bernard	1450	Sen	FRA	IDF	-2B	+35N	-13B	+37N	-16B	+42N	=26B	3,5	23	1546
25	RENOULT Frederic	1700	Sen	FRA	IDF	+37N	=19B	-9N		+43B	-15B	+29N	3,5	a	b
26	CANDEMIR Cevik	1800	Cad	TUR	IDF	+44N	-11B	=27N	=19B	-29N	+39B	=24N	3,5	20	1627
27	DELACOTTE Jerome	1420	Sen	FRA	IDF	-12B	+34N	=26B	-28N	-21N	+45B	+39N	3,5	20	1406
28	POULIQUEN Stephane	1499	Sen	FRA	IDF	-1N	+44B	-15N	+27B	-9N	+36B	-20N	3	26	1472
29	MIMARD My Tran	1499	Sen	FRA		-3B	+39N	-10B	+35N	+26B	-8N	-25B	3	26	1512
30	HAMON David	1499	Sen	FRA	IDF	-4B	+46N	+37B	-13N	-19N	+34B	-14N	3	23	1372
31	LEINENWEBER Eliott	1300	Pou	FRA	IDF	-5B	+42N	-20N	+41B	+33N	-18B	-19N	3	23	1434
32	SIMPSON Jeremy	1350	Pup	FRA	IDF	-19N	+36B	-38N	+45B	-18N	+37N	-22B	3	21	1423
33	FALL Assane	1499	Sen	FRA	IDF	+42B	-5N	-23B	+39N	-31B	+41N	-17B	3	20	1328
34	RANDRUUT Boris	1090	Pup	FRA	IDF	-38N	-27B	+43B	+48N	-22B	-30N	+40B	3	18	1311
35	RODRIGUEZ Kevin	1199	Min	FRA		-18N	-24B	+40N	-29B	-36B	+43N	+42B	3	18	1304
36	DENIAU Tristan	1009	Ppo	FRA	IDF	-22B	-32N	-39B	+44B	+35N	-28N	+41B	3	17	1275
37	BENSUSSAN Nathan	1009	Pou	FRA	IDF	-25B	+43N	-30N	-24B	=45N	-32B	+47N	2,5	17	1195
38	LANOIR Arnaud	1700	Sen	FRA	DSA	+34B	-12N	+32B	-8N	<17B			2	x	y
39	MINGAM Eliott	1230	Ben	FRA	IDF	-15N	-29B	+36N	-33B	+40B	-26N	-27B	2	20	1240
40	WEIHS Adrien	1009	Pou	FRA		-10B	-23N	-35B	EXE	-39N	+44B	-34N	2	20	1060
41	SEMIN Paul	1099	Pup	FRA	IDF	-16B	-17N	+48B	-31N	>46B	-33B	-36N	2	19	1140
42	HAMON Alexandre	1009	Pou	FRA	IDF	-33N	-31B	+44N	-21B	+47N	-24B	-35N	2	19	1147
43	AMAR Alexandre	1399	Ben	FRA	IDF	-14N	-37B	-34N	+47B	-25N	-35B	+48N	2	18	1162
44	ANGELO Tom	1199	Pou	FRA	IDF	-26B	-28N	-42B	-36N	+48B	-40N	+45N	2	15	1199
45	MINGAM Hugo	1299	Pup	FRA	IDF	-13B	+48N	-22B	-32N	=37B	-27N	-44B	1,5	19	1169
46	DEPROUX Juliette	1299	Pup	FRA	IDF	-9N	-30B	+47N	-18B	<41N			1	21	1183
47	BOUILLON Valentin	1009	Pou	FRA	IDF	-20N	-21B	-46B	-43N	-42B	+48N	-37B	1	17	1000
48	MEUNIER Dominique	1499	Sen	FRA	IDF	-6N	-45B	-41N	-34B	-44N	-47B	-43B	0	15	1000



Shogi, le chat de Chess & Strategy vous donne ses petits trucs pour progresser aux échecs. Que pense-t-il des arbitres de la Fédération Française des Echecs (FFE) ?

Pour Shogi, **un bon arbitre doit ressembler à un chat.**

- **Discrétion et pattes de velours** pour faire preuve de vigilance, officier avec calme, dans un esprit de tempérance et de conciliation.
- **Capacité à bondir et sortir ses griffes** si toutefois un joueur adoptait un comportement anti-sportif (s'il dérange son adversaire, s'il discute de sa partie en cours...).

Shogi conseille à tous les joueurs d'échecs de consulter la **rubrique arbitrage** sur le site de la FFE et lire les BAF (Bulletins des Arbitres Fédéraux).

Retrouvez les conseils de **Shogi** sur le blog de son « esclave d'humain », Philippe Dornbusch, AF4, <http://phildornbusch.blogspot.com/>





Volet Social de la Loi sur les Arbitres

Le 30 mai dernier, Dominique DERVIEUX représentait les arbitres d'échecs au Forum de l'AFCAM. L'un des sujets principaux de discussions était les avancées après l'adoption le 23 octobre 2006 de la Loi sur le statut de l'Arbitre.

Rappels sur la Loi sur le Statut des Arbitres du 23 octobre 2006

Elle présente trois volets :

➤ **Mission de service public**

L'arbitre est reconnu par la loi comme remplissant une mission de service public. Par exemple, en cas d'agression contre les arbitres la sanction pénale qui s'applique sera alourdie et identique à celle en cas d'agression sur policier, pompier, médecin, etc...

L'aggravation des peines est un élément important de dissuasion.

➤ **Travailleur indépendant**

Au sens du droit du travail, l'arbitre est reconnu comme étant un travailleur indépendant sans lien de droit avec sa fédération.

Par contre, la liaison au plan technique et au plan des règles du jeu est clairement maintenue d'une manière obligatoire avec la Fédération.

Il faut faire ici la différence entre la liaison au plan du droit du travail et la dépendance au plan des règles techniques.

➤ **Statut social et fiscal dérogatoire**

L'arbitre se voit doter d'un statut social et fiscal dérogatoire du droit commun.

Toute somme inférieure à 14,5 % du PASS, soit aujourd'hui 4667 Euros, est exonérée d'impôt et de charge sociale.

Cette somme est à examiner sur le plan de l'année civile.

Tant que l'arbitre reste en dessous de ce seuil sur l'année, il n'est ni imposable ni assujetti aux charges sociales

C'est une grande victoire par rapport à la situation passée.

En effet, beaucoup d'arbitres qui oubliaient de déclarer ces petits « revenus complémentaires » pouvaient et étaient redressés soit par le Trésor soit par les URSSAF soit par les 2.

Ce seuil de 4667 Euros protège aujourd'hui 98 % des arbitres sportifs français soit près de 163 000 arbitres membres de l'AFCAM.

Décret d'Application

Le volet Social a été précisé par le Décret d'application n° 2007-969 du 15 mai 2007 relatif aux obligations de déclaration et de versement des cotisations et contributions de sécurité sociale au titre des sommes versées aux arbitres et juges sportifs.

Le décret est disponible en ligne là :

<http://www.admi.net/jo/20070516/SANS0721644D.html>

Pour traduire cela clairement en langage courant, j'ai trouvé ces explications sur le site suivant que je vous conseille : www.commissiondroitdusport.org

Cotisations sociales des arbitres sportifs

Les rémunérations des arbitres et des juges sportifs sont exonérées de cotisations sociales dans la limite d'un plafond fixé annuellement. Au-delà, la fédération a la responsabilité de procéder aux déclarations auprès des organismes sociaux.

Depuis le 1er janvier 2007, les sommes versées aux arbitres et juges sportifs sont exonérées de cotisations et contributions de sécurité sociale pour la part n'excédant pas 14,5 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 4.667 euros par an pour 2007.

Au-delà, les sommes sont soumises à cotisations et contributions sociales (à l'exception de celles ayant le caractère de frais professionnels).

Les obligations déclaratives et de versement des cotisations et contributions incombant aux fédérations sportives (ou ligues qu'elles ont créés) viennent d'être fixées par le décret n° 2007-969 du 15 mai 2007 (JO 16 mai, p. 9366).

Ainsi, lorsque le montant total des sommes perçues par l'arbitre ou par le juge dépasse la limite prévue, il doit sans délai en informer la fédération ou la ligue professionnelle dont il relève, puis leur communiquer l'ensemble des sommes perçues ainsi que l'identité des organismes les ayant versées.

Pour ce faire, les arbitres et juges doivent tenir à jour un document recensant l'ensemble des sommes perçues pour chaque événement au titre de leur mission arbitrale.

Ce document, établi pour une année civile, doit être conservé pendant trois ans et mis à disposition sur simple demande de la fédération ou de la ligue professionnelle afin qu'elle puisse s'assurer du non-dépassement de la limite ou renseigner les agents de contrôle.

Lorsque le dépassement du plafond d'exonération est lié à des sommes qu'elle n'a pas versées, la fédération ou la ligue professionnelle répartit le montant des cotisations et contributions dues entre les différents organismes ayant versé ces sommes.

La fédération ou la ligue professionnelle informe alors les organismes du montant dû. Ceux-ci doivent lui verser les sommes correspondantes avant la date qu'elle fixe. Si ces organismes ne s'acquittent pas de leurs obligations avant la date d'exigibilité, c'est à la fédération ou la ligue professionnelle qu'il incombe de verser l'ensemble des cotisations et contributions dues dont elle peut ensuite demander le remboursement.

Nos arbitres doivent donc tenir à jour (et rétroactivement depuis le 1^{er} janvier) désormais un tel document. Pour cela, ils peuvent s'aider du nouveau formulaire I2bis qui récapitule l'ensemble des remboursements et indemnités reçus lors des arbitrages.

Remarque : S'il y a un dépassement du plafond, il s'agit non pas d'un salaire mais d'un Bénéfice Non Commercial (BNC). Les indemnités d'arbitrage doivent donc être mis dans cette case lors de votre déclaration de revenus.



**FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Fiche d'indemnisation de l'arbitre**

N° d'indemnité interne à l'arbitre :/20..
(Ex : fiche 20/2007 pour ma 20^{ème} manifestation arbitrée)

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :
 Numéro de la licence FFE de l'Arbitre :
 Adresse de l'arbitre :
 Date(s) de la manifestation échiquéenne :
 Nom de la manifestation échiquéenne :
 Numéro d'homologation F.F.E :
 Lieu (préciser la commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom (et adresse du siège social) de l'Association sportive organisatrice :

.....

Nom du responsable de la manifestation :

Remboursement de Frais de déplacement

Option 1 : 0,27 €/km (se reporter au tarif FFE) + péages sur justificatifs	Total :	€.
Option 2 : Tarif SNCF 2 ^{ème} classe	Total :	€.
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre		:
		€.

Hébergement

Hôtel (standard hôtel 2 étoiles, pension complète ou demi-pension)	Total :	€.
Repas (forfait de 15 € s'il n'y a ni pension complète, ni repas préparé)	Total :	€.
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre		:
		€.

Mise à disposition d'un ordinateur personnel, Frais divers

Forfait maximum de 70 € pour fourniture de son matériel informatique	Total :	€.
Frais engagés par l'arbitre (courriers, téléphone, papeterie, etc..) sur présence de justificatifs	Total :	€.
Montant de l'indemnité versée à l'arbitre		:
		€.

Indemnité d'arbitrage

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre

Montant de l'indemnité versée à l'arbitre =€

Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,

Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (soit 4667 € en 2007)

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur

Décret n° 2007-969 du 15 mai 2007 relatif aux obligations de déclaration et de versement des cotisations et contributions de sécurité sociale au titre des sommes versées aux arbitres et juges sportifs

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé et des solidarités,

Vu le [code de la sécurité sociale](#), notamment son article L. 241-16, dans sa rédaction issue de la [loi no 2006-1294](#) du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 131-1, L. 131-11, L. 132-1 et L. 223-1 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale du 3 mai 2007,

Décrète :

Article 1

La section 4 du chapitre Ier du titre IV du livre II du code de la sécurité sociale (troisième partie : Décrets) est complétée par quatre articles ainsi rédigés :

Art. D. 241-15. - *En application des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 241-16, dès lors que les sommes versées aux arbitres et juges, à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais professionnels au sens du troisième alinéa de l'article L. 242-1, excèdent la limite prévue au premier alinéa de l'article L. 241-16, la fédération sportive ou la ligue professionnelle qu'elle a créée en application des dispositions de l'article L. 132-1 du code du sport remplit les obligations relatives aux déclarations et versements des cotisations et contributions mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 241-16 du présent code.*

Art. D. 241-16. - *Lorsque le montant total perçu par l'arbitre ou par le juge dépasse la limite prévue au premier alinéa de l'article L. 241-16, il doit sans délai en informer les fédérations ou la ligue professionnelle dont il relève, puis leur communiquer l'ensemble des sommes perçues ainsi que l'identité des organismes les ayant versées.*

Art. D. 241-17. - *Lorsque le dépassement est lié à des sommes qu'elle n'a pas versées, la fédération ou la ligue professionnelle qu'elle a créée peut répartir le montant des cotisations et contributions dues entre les différents organismes ayant versé ces sommes.*

Elle informe alors les organismes du montant dû. Ceux-ci doivent lui verser les sommes correspondantes avant la date qu'elle fixe.

Dans le cas où ces organismes ne s'acquittent pas de leurs obligations avant la date d'exigibilité, la fédération ou la ligue professionnelle verse l'ensemble des cotisations et contributions dues. Elle peut ensuite engager une action en remboursement des sommes versées

Art. D. 241-18. - *Le versement des cotisations et contributions de sécurité sociale mentionné à l'article D. 241-15 intervient au cours du mois civil suivant le trimestre au cours duquel les rémunérations perçues au titre des missions arbitrales ont été versées et à la date d'échéance de paiement applicable à la fédération sportive ou à la ligue professionnelle.*

Art. D. 241-19. - *Les arbitres et juges doivent tenir à jour un document recensant l'ensemble des sommes perçues pour chaque événement au titre de leur mission arbitrale.*

Ce document, établi pour une année civile, doit être conservé pendant trois ans et mis à disposition sur simple demande de la fédération ou de la ligue professionnelle qu'elle a créée afin qu'elle puisse s'assurer du non-dépassement de la limite définie au premier alinéa de l'article L. 242-1 ou renseigner les agents de contrôle mentionnés à l'article L. 243-7 ou l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

Art. D. 241-20. - *La fédération sportive ou la ligue professionnelle qu'elle a créée tient à disposition des agents chargés du contrôle mentionnés à l'article L. 243-7 et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale la liste des arbitres et juges licenciés. A leur demande, elle leur donne également accès aux informations mentionnées à l'article D. 241-19.*

Article 2

Le ministre de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 2007.

Dominique de Villepin

Par le Premier ministre :

Le ministre de la santé et des solidarités,

Philippe Bas



Championnats de France Scolaires – Ecoles, Collèges et Lycées

Par Chantal Baudson

Le club de la Tour Hyéroise accueillait les Championnats de France des scolaires (écoles collèges et lycées) à l'espace 3000 à Hyères les Palmiers.

Une énorme organisation car il fallait loger et nourrir tout le monde (enfants et nombreux accompagnateurs) durant ces 3 jours.

Le travail de l'arbitrage était en proportion car dès le mois d'avril j'ai commencé à recevoir les compositions des équipes que j'ai du vérifier une par une (licences ,élo, code FFE, orthographe des noms, règles des 103 points pour l'ordre des joueurs etc.).

Après ce travail minutieux et plusieurs mails échangés avec les correspondants, j'arrivais à regrouper 28 écoles, 24 collèges et 21 lycées. Les écoles et les collèges avaient 8 joueurs sans compter les remplaçants et les lycées 4 joueurs. Etait présents pour ces championnats 269 écoliers, 211 collégiens et 90 lycéens.



L'espace 3000, cadre du Championnat

Les conditions de jeux étaient très bonnes, spacieuses, avec vue sur l'ensemble des trois tournois des gradins. Seul point faible, le bruit, un brouhaha continu avec des spectateurs très enthousiastes qui allaient jusqu'à applaudir quand leur équipe gagnait mais qui finalement ne dérangeait pas les joueurs, vu que personne n'est venu se plaindre.

Il était très difficile de se tenir aux horaires prévus à cause de la cadence Fischer, mais l'équipe d'arbitres a tout mis en œuvre pour démarrer les rondes au plus tôt.

Les 9 rondes se sont bien déroulées et pour les arbitres c'était une course folle pour copier les feuilles de match 5 minutes avant les rondes vu le nombre important de remplaçants.

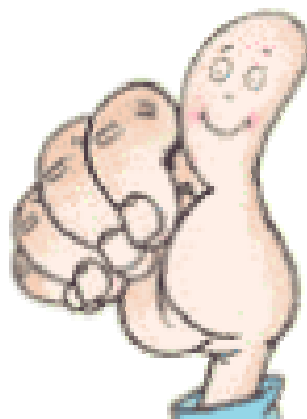
Je pense que grand et petits ont passé un très bon moment à Hyères les Palmiers où même l'après midi récréatif à la plage a beaucoup plus aux plus à tout le monde.

Tout le monde est reparti avec un trophée pour son établissement scolaire et une médaille et un diplôme pour chaque participant.

L'arbitre principale, Chantal Baudson, AF2



L'équipe d'arbitrage : Bermond Liliane, Oltra Claude, Baudson Julien, Borie Christian, Mory Eric, Bekhouche Erick, Minery Guillaume, Barbaroux Lionel, Bellet Georges et Baudson Chantal.





Les Jeunes et l'Arbitrage

Par Olivier Minaud

Les 5 et 6 mai, 10 jeunes de l'Échiquier Lédonien (39) et 1 de Pontarlier (25) suivaient avec assiduité le premier stage AFJeunes organisé en Franche Comté. Le célèbre formateur Charles Henri Rouah, arbitre international, comme d'habitude, captiva les jeunes sur les règles de notre jeu, et sur la connaissance de la FFE.

Le niveau du stage monta pendant la deuxième après midi avec le système Coupe (avec des exempts), toujours aussi pédagogique Charles Henry Rouah intéressa tous le monde, même la plus petite (10 ans), qui me refit la démonstration à la fin du stage !

Les conditions matérielles étaient idéales, grâce au complexe Casino/Hôtel du Béryl qui nous mis à disposition une salle en sous-sol spacieuse, calme et bien équipée. Avec une pause collation à 10h et à 16h composée de jus de fruit, petits gâteaux, et un repas en commun dans le restaurant gastronomique du Casino.

Tous ces jeunes arbitres formeront le nouveau corps arbitral, et pour certain les futurs cadres, dirigeants des clubs, comité ou plus de la FFE.



Attentifs devant CH Rouah – Concentrés sur leurs copies

Ambiance studieuse à Lons le Saunier le samedi 9 juin, où neuf jeunes âgés de 12 à 16 ans planchaient sur les différents UV. L'UV1J pour le titre d'arbitre AF4 Jeunes et les UV1 et 1 bis pour le titre d'AF4.

Malgré leur jeunesse, ils ont répondu avec sérieux et attendent le résultat de leur labeur avec impatience.

Quels que soit le résultat, tous connaissent maintenant mieux le rôle de l'arbitre. Et ainsi, ils respecteront d'autant mieux les règles et l'arbitrage.

Olivier Minaud Président de l'Échiquier Lédonien





COMMENT REGLER LES PENDULES ELECTRONIQUES

Par Dominique Dervieux

Pour les anciens, joueurs comme arbitres, la pendule fait un ‘tic-tac’ rassurant. Mais de nos jours, la pendule est électronique. Et devant elle, survient la question cruciale, comment régler la foutue cadence du match de ce jour ? !!

Voici quelques conseils pour différents types de pendules électroniques :

DGT



(Sélection par la touche +1)

Blitz 5mn Option 1 Simple!
Rapide 25mn Option 2 Aussi simple !
Rapide 20mn Option 3 (Remarque : si la DGT est suffisamment récente, elle gardera la cadence réglée en mémoire sinon il faudra la régler à chaque fois)

40cps/2h + 1hKO Option 4

Cadences Fischer Option 25 (jusqu’à 4 périodes)

1^{ère} période

- Choisir le temps de la 1^{ère} période (ex : 1h 40mn 00s) – Validation par OK pour chaque chiffre
Pour les deux joueurs

- Choisir l’ajout de temps par minutes et secondes (ex : 0mn30s/coup)

- Choisir le nombre de coups de la période (ex : 40)

Puis c’est le réglage de la 2^{ème} période

Choisir le temps de la 2^{ème} période (ex : 40mn) – Attention l’ajout de temps est automatiquement le même que pour la période initiale.

Choisir le nombre de coups (ex : 0 si c’est la dernière période voulue)

Et ainsi de suite pour les périodes 3 et 4 (ex : valider à zéro jusqu’à la fin. L’exemple a permis de régler la cadence Fischer des Interclubs).

Pour corriger le temps pendant une partie, il suffit d’appuyer sur OK (le temps ayant été arrêté par STOP évidemment) pendant quelques secondes pour voir le temps clignoter et il s’agit alors de régler le temps pour chaque joueur.

DGT XL



(Sélection par les touches + et – (possibilité de retour arrière))

Blitz 5mn Option 1 : simple, l'option 1 est toujours pour les blitz, on dirait que les fabricants de pendules veulent que les joueurs s'acharnent sur leur matériel !!

Rapide 25mn Option 3 : simple aussi.

Modification pour passer à 20mn

Laisser appuyer 3s sur le bouton de droite puis le premier chiffre clignote

Sélection par + et – et validation par le bouton de droite (le bouton de gauche sert à revenir en arrière en cas de mauvais réglage). Problème : la modification n'est pas conservée pour les parties suivantes

40cps/2h + 1hKO Option 7

La caractéristique formidable de cette nouvelle pendule :

Enregistrement de 5 cadences manuelles Option 0

Sélection de l'option 0

1^{ère} période

- Choix de la méthode de chronométrage (TIME ou FISCHER)
- Choix du temps de la période (ex : 1h40)
- Choix ajout temps pendant la 1^{ère} période (ex : 30s/coup)
- Choix nombre de coups (ex : 40)

2^{ème} période

- Choix de la méthode de chronométrage (il est possible d'alterner cadences Fischer et classique)
- Choix du temps de la période (ex : 40mn)
- Choix de l'ajout de temps pour la 2^{ème} période (ex : 30s)
- Choix du nombre de coups (Si c'est la dernière période, indiquer zéro)

Ainsi de suite jusqu'à 5 périodes

Quand on a terminé, il suffit d'indiquer END dans la méthode de chronométrage pour sortir du réglage.

Une fois le réglage effectué, il reste à **l'enregistrer** :

- Enregistrement en appuyant sur S (bouton de gauche) pendant qq secondes
- Sélectionner le n° de sauvegarde (de 1 à 5) et confirmer en appuyant sur le bouton de droite.

Le **réglage du compteur de coups** se fait en appuyant sur "pause" (le bouton central), puis on maintient la flèche vers la droite enfoncée 3s, on peut alors **modifier le temps de chaque joueur (+/-), puis le compteur de coups.** (EM)

Des exemples de réglages se trouvent sur le site www.dgtprojects.com

PHILEON



La cadence 14 permet de programmer toutes les cadences KO (61mn, 2h, 25mn, 20mn) La cadence 15 permet de régler les cadence Fischer (3 périodes)

1ère période

- Choix du temps (ex : 1h40)
- Choix du nombre de coups (ex : 40)
- Choix de l'ajout de temps (ex : 30s)

2ème période

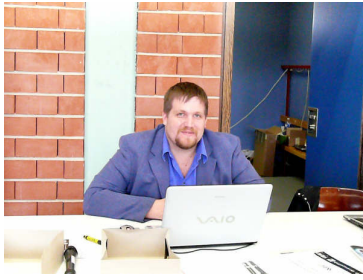
- Choix du temps (ex : 40mn (le maximum est de 1h30))
- Choix du nombre de coups

De même pour la 3ème période ...

Quelques infos sur ces pendules :

- En démarrant en appuyant sur le bouton pause/start, c'est la pendule de droite qui démarre.
- A l'arrêt, appuyer sur Change pour avoir le nombre de coups joués par chaque joueur.

Le site du constructeur : www.schachuhr.com



Un Arbitre au Luxembourg

Par Eric Delmotte

Du 7 au 14 juillet s'est déroulé l'Open International d'Echecs du club de Differdange, le Kaupthing Open. J'ai été choisi par le club car je joue chez eux depuis 2 ans que je suis installé en Lorraine.

L'Open était divisé en 2 tournois. Le tournoi A était destiné aux joueurs avec un elo supérieur à 2000 avec demande de dérogation possible pour les joueurs ayant un classement inférieur. Le tournoi B était lui destiné aux joueurs avec un classement inférieur à 2200.

Le tournoi A était l'un des plus forts tournois qui m'ait été donné d'arbitrer en tant qu'arbitre principal avec la participation notamment d'Humpy Koneru, 2572, IND, numéro 2 mondiale chez les féminines et Antoaneta Stefanova, 2481, BUL, Championne du Monde 2004.

Au total 47 des 87 joueurs du tournoi possédaient un titre. Autant dire que le tournoi s'annonçait très relevé, et il le fut avec son lot de surprises à chaque ronde et de nombreux joueurs ex aequo au fil du tournoi avec à la dernière ronde, 6 joueurs en tête et 9 possibilités de normes (4 se sont concrétisées, dont 3 normes de GM).

Du côté arbitrage, j'étais assisté dans ma tâche par Olivier Jeitz, arbitre luxembourgeois et nouveau Directeur Technique du Luxembourg. Olivier est un arbitre avec de grandes capacités avec déjà beaucoup d'expérience accumulée dans différents pays comme l'Allemagne ou la République Tchèque.

Les habitudes de l'autre côté de la frontière varient sur certains points. Premier point qui tombe sous le sens, c'est le logiciel utilisé. PAPI n'ayant pas passé la frontière, on y utilise Swiss Manager, logiciel à vocation internationale et payant. Mon avis personnel sur le logiciel est que PAPI n'a rien à lui envier bien au contraire, si ce n'est quelques petites fonctions par-ci par-là.



Olivier Jeitz, Eric, Le maire de Differdange et le président du club J-Paul Goerens

La seconde différence entre les différents pays se place au niveau des affichages à effectuer. La grille américaine n'est pas du tout utilisée et à toutes les rondes on ajoute les résultats de la ronde précédente (on affiche sur un tableau les résultats de toutes les rondes). A ces résultats viennent bien sûr s'ajouter les appariements de la ronde en cours et le classement général. La grille américaine ne se fait que pour diffusion Internet en fin de tournoi et n'est jamais affichée.

Enfin la dernière grande différence par rapport à la France, mais qui se place sur le cadre du tournoi et non de l'arbitrage en lui-même, le montant des prix, 17000 euros dont 3000 au premier du A et 1500 à la première féminine du tournoi A.

Au total, 76 personnes ont reçu un prix sur l'ensemble des deux tournois, ce qui représente quasiment la moitié des joueurs (prix partagés au système Hort pour tous les prix).

L'ambiance du tournoi était très conviviale avec de bonnes conditions de jeu pour tous les joueurs. Les communications se faisaient en 4 langues différentes, Français et Anglais pour ma part et les membres de l'organisation apportaient des possibilités de discussion en Luxembourgeois et en Allemand. Un accès Internet wifi proposé pendant toute la durée du tournoi avec 20 PC portables mis à disposition par la ville de Differdange et la retransmission en direct des 8 premiers échiquiers de l'Open A (dans la salle et sur Internet)

Ce tournoi restera donc pour moi une très bonne expérience et j'invite ceux qui souhaiteraient découvrir la région à venir jouer l'année prochaine car ce tournoi gagne à être connu et je pense qu'il le sera si les soutiens, tant sponsors que logistiques, renouvellent l'opération.



Arbitre de joueurs d'échecs

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.ehecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Questions / Réponses Techniques

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE

(<http://www.ehecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Note importante particulièrement à l'attention des arbitres des opens d'été

Dans le rapport du tournoi il ne faut pas attacher les **licences prises** sur place.

En effet le rapport part chez Stephen BOYD et la saisie de ces licences peut prendre un retard important particulièrement pendant ses congés d'été.

Merci donc de faire parvenir le **bordereau** de prise de licences avec le chèque au :

Service Licences FFE

BP 10054

78185 St Quentin en Yvelines Cedex

N'oubliez pas d'indiquer clairement les clubs dans lequel les joueurs doivent être licenciés.



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

BASAILLE Jean-Christophe	03.80.50.17.71 06.60.65.01.00	8 rue Bannelier 21000 DIJON	jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr	Ligues de : DOM-ROM COM Nouvelle-Calédonie
BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Ligues de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO	LFTSDNA@aol.com	Ligues de : Ile de France Champagne Ardennes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Ligues de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Ligues de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Ligues de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuycer56@yahoo.fr	Ligues de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Ligues de : Haute Normandie Basse Normandie
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Ligues de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Ligues de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Ligues de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
Stephen BOYD	04.67.02.00.29	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
Dominique DERVIEUX	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net
Stéphane ESCAFRE	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafre@gmail.com
Laurent FREYD	09 54 01 73 79 06.22.31.76.10	27 Rue des Prés 95450 SAGY	lfreyd@free.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuier56@yahoo.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
Charles-Henri ROUAH	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	Kuchly-syl@wanadoo.fr
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	j.marc.morel@wanadoo.fr
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
BASSE NORMANDIE	Stéphane CROUTTE 12 résidence La Druelle 14160 DIVES-SUR-MER Tel: 02.31.91.48.65	Echecs14@free.fr ou echecs14@hotmail.com
BOURGOGNE	Patrick LAUFERON Les Denis 71400 ANTULLY 03 85 54 78 77	patrick.lauferon@ac-dijon.fr
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	sebebof@hotmail.com
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	Chanelle.pat@wanadoo.fr site http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardenne/ligueca.htm
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	lucianijf@aol.com
COTE D'AZUR	Chantal BAUDSON HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES 06 20 32 07 57	soshin@voila.fr
DAUPHINE SAVOIE	Alain ALEXANDRE 13 rue des Sources 38640 CLAIX	Alexandre.alain@free.fr
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	j-f.corsini@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	jlhucy@wanadoo.fr
ILE DE France 	Jean BOGGIO 4 rue Cart 94160 SAINT MANDE 01.43.28.07.54	jeanboggio@noos.fr

LANGUEDOC	Jean-Paul MORETTI 12 rue de Turenne 30000 NIMES	i.t.rom@wanadoo.fr
LIMOUSIN	Michael TROUBAT 85 rue Casimir Ranson 87100 LIMOGES	dra.limousin@online.fr
LORRAINE	Eric DELMOTTE 30, rue des Jardiniers 57000 METZ 03.87.17.42.78 / 06.83.56.36.52	eric@e-delmotte.com
LYONNAIS	Bruno DAR CET 41 rue des Tilleuls 38280 VILLETTE D'ANTHON 04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	Bruno.darcet@free.fr site http://www.ligue-lyonnais-echechs.org/dra.html
MIDI PYRENEES		Président de Ligue Jacques BOUTHIER president@lmpe.org
NORD PAS DE CALAIS	Francis DELBOE 24 rue des Sorbiers 59134 HERLIES 06.62.36.88.02	fdelboe@online.fr site http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html
PAYS DE LOIRE	Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
PICARDIE	Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO 03.44.26.30.33	lfpic60E@aol.com site http://www.picardie-echechs.info/arbitrage/arbitrage.htm
POITOU CHARENTES	Genc GJOKA 12 Rue du Chant des Oiseaux 79000 NIORT	GencGjoka@aol.com
PROVENCE	Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60	VNJABERNARD@aol.com site http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/
GUADELOUPE	Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40	
LA REUNION	Donny SAUTRON Chemin du Lycée BP 28 97425 LES AVIRONS 06.92.74.79.19	
MARTINIQUE		Président de Ligue : Joël GRATIEN Joel.gratien@wanadoo.fr site http://www.echechs-martinique.com/dip_arbffe.htm
POLYNESIE		e-mail du superviseur : Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications
Merci d'avance !*

*Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :
[Luc FANCELLI](mailto:Luc.FANCELLI@wanadoo.fr) 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
e-mail : LFTSDNA@aol.com*



Rubrique à Brac

瀆 Identifiant FIDE

Bonjour Stephen,

Une petite question me concernant... Je viens d'aller sur le site de la Fide, et je m'aperçois que j'y figure avec le n° 20635702. Bien entendu, je ne suis pas classé. Mais puisque je suis sur le site de la Fide, c'est que je dois avoir réalisé une performance quelque part. or, je ne vois pas dans quelle compétition.

Peux-tu m'éclairer là-dessus ?

Amicalement

Sylvain R.

Bonjour Sylvain,

Maintenant, tous les joueurs qui ont participé à un tournoi FIDE reçoivent un numéro de référence. C'est cela qui m'a fait passé autant de temps sur l'élo FIDE depuis novembre car j'ai attribué des numéros FIDE à plus de 7000 nouveaux joueurs FFE. Des numéros qui ont été ensuite intégrés dans notre base de données (dont dans PAPI aussi). Un fois qu'un joueur a un numéro, il ne devrait plus avoir de problèmes comme avant, comme des erreurs d'homonymie par exemple. C'est un grand progrès. Ca ne veut pas dire que tu as forcément une performance FIDE comme auparavant. Le fait que le numéro soit publié sur le site de la FIDE rend plus facile la détection des erreurs (doublons ou erreurs de nom).

Amicalement

Stephen Boyd

瀆

l'AI Emmanuel Varinac recherche des parties et anecdotes sur des demandes de nulles par répétitions de la positions (surtout des demandes refusées par les arbitres). Vous pouvez l'aider en lui écrivant par mail à emmanuel.varinac@laposte.net . Merci pour lui.



續 l'Astuce pour PAPI 3.1

Cumul des prix : Non Cumulables								
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 1 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 2 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 3 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 4 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 5 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 6 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 7 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 8 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 9 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<= Tranche 10 <=	<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>
Non classés :		<input type="checkbox"/>	1.	<input type="checkbox"/>	2.	<input type="checkbox"/>	3.	<input type="checkbox"/>

Total des Prix : 0

Pour les non classés, le logiciel se fonde sur l'indicateur 'E'stimé. Or cet indicateur est lié au classement "normal" du joueur, pas son classement rapide.

Pour un tournoi rapide, il ne faut surtout pas utiliser cette fonctionnalité pour les non classés.

Par contre, il suffit d'avoir un découpage des catégories tel que :

< 1499, = 1499, 1500-

La Direction Nationale de l'Arbitrage a mis en place avec l'aide de l'AI Erick Mouret une alerte mail pour la parution du BAF. Tous les arbitres ayant un e-mail à jour dans la Base de la FFE reçoivent lors des parutions du BAF un mail les informant de la sortie de leur bulletin préféré :o)

**PARTICIPEZ AU BAF
ENVOYEZ VOTRE ARTICLE
PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF**